



Horse Welfare
Alliance of Canada

ÉVALUATIONS DES SOINS AUX ÉQUIDÉS

Écuries offrant un service de pension

Questions à poser lors du choix d'un établissement offrant un service de pension pour chevaux. **Voir le Code de pratiques pour les soins et le traitement des équidés pour obtenir de l'aide.**

Chaque énoncé comporte trois options de réponse : oui, non ou S.O. (sans objet). Une fois votre évaluation terminée, passez en revue les points de non conformité et reportez vous au programme de formation en ligne sur le Code équin de la HWAC (www.horsewelfare.ca) pour découvrir comment parvenir à la pleine conformité en prenant les mesures correctives applicables.

Nom de l'installation : _____ Date: _____

DEVOIR DE DILIGENCE	OUI	NON	S.O.
Le gérant de l'écurie connaît le Code de pratiques pour les soins et le traitement des équidés*; il garde ce document dans un endroit accessible et incite le personnel et les personnes qui fréquentent l'élevage à consulter le Code afin de prodiguer des soins adaptés aux chevaux.			
INSTALLATIONS ET LOGEMENT	OUI	NON	S.O.
La grandeur des enclos et des corrals semble convenir au nombre d'animaux logés et soignés à l'installation.			
Certaines zones restent sèches par tous les temps, de manière à ce que les chevaux puissent marcher et se coucher sur une surface non boueuse.			
L'épandage d'engrais, de pesticides, d'herbicides et de fumier doit être planifié de façon à éviter les risques pour la santé des chevaux mis à l'herbe et pour éviter la contamination de la nappe phréatique.			
Les équidés sont tenus à l'écart des champs/pâturages qui ont été traités, conformément aux instructions sur l'étiquette.			
Des abris sont prévus pour protéger les équidés des éléments. Abris acceptables : bâtiments construits ou protection naturelle.			
Lorsque des équidés sont introduits dans un troupeau, les animaux sont traités de manière à minimiser les risques de blessures.			
Les clôtures et les enclos sont bien entretenus et adaptés aux équidés. Il n'y a pas de trous béants, de planches cassées, d'objets saillants ou de morceaux de fils de fer détachés susceptibles de causer des blessures.			
Aucune clôture électrique amovible n'est utilisée à la place d'une clôture permanente.			

Il n'y a pas de trous béants, de planches cassées, d'objets saillants ou de morceaux de fils de fer détachés susceptibles de causer des blessures.			
L'élevage est en mesure de séparer les animaux malades ou blessés afin de les soigner dans un endroit où ils ont accès à de l'eau potable, à de la nourriture et à un abri adapté à leur état.			
Tous les boxes sont bien entretenus et ne présentent pas d'espace, de planches cassées, de clous ou d'autres objets saillants susceptibles de causer des blessures.			
Les boxes sont assez grands pour que le cheval dispose de l'espace requis pour se coucher dans une position normale de repos, se tenir debout avec la tête pleinement relevée, s'avancer et se retourner sans effort.			
Si des équidés sont gardés à l'intérieur sans lumière naturelle, ils doivent bénéficier d'un éclairage artificiel pendant la journée. Il est inacceptable de garder un cheval dans l'obscurité en permanence.			
La litière fournie aux équidés ne comporte pas de substances toxiques. Type de litière :			
Les boxes sont maintenus propres. Si l'écurie s'occupe du nettoyage des boxes, à quelle fréquence fait-elle leur nettoyage :			
Toutes les surfaces de l'établissement sont antidérapantes. Type de revêtement de sol :			
Le plancher des boxes est conçu pour éviter les blessures et fournit une surface propre et confortable pour se coucher. Le béton et les tapis de caoutchouc dur sans litière (paille ou sciure de bois) ne constituent pas des surfaces acceptables. Type de revêtement de sol :			

<p>Une mauvaise régie de la litière et une qualité d'air déficiente à l'intérieur des installations risquent de causer des problèmes respiratoires ou de les aggraver s'ils sont déjà présents. La qualité de l'air dans l'écurie est satisfaisante. Il n'y a pas de gaz nocifs, de poussière ou d'humidité en forte concentration.</p> <p>La ventilation de l'écurie est assurée par :</p>			
<p>L'élevage a mis en place un plan d'intervention d'urgence. Le plan d'intervention d'urgence est affiché et facile à consulter par le personnel.</p>			
<p>Les matières toxiques (pots de peinture, bidons de carburant, herbicides, poison à rats) sont gardées sous clé, de façon à ce que les équidés ne puissent y avoir accès.</p>			
NOURRITURE ET EAU	OUI	NON	S.O.
<p>Les équidés ont accès à de l'eau potable dans les quantités requises. Type d'abreuvoirs :</p>			
<p>Des abreuvoirs chauffés sont fournis si l'écurie se trouve dans une zone climatique qui le justifie.</p>			
<p>Les abreuvoirs et les seaux sont propres, en bon état et dépourvus d'objets pointus ou saillants susceptibles de blesser un animal.</p>			
<p>Les aliments (foin, céréales, minéraux) sont entreposés dans un endroit inaccessible aux équidés, à l'abri des éléments et des rongeurs.</p>			
<p>Les questions suivantes s'appliquent aux écuries qui fournissent quotidiennement des aliments dans le cadre du contrat de pension. Si l'écurie prévoit que la responsabilité de l'alimentation quotidienne des chevaux incombe au propriétaire, vous pouvez passer à la section suivante sur la Régie de la santé.</p>			
<p>Le foin est de bonne qualité, exempt de moisissures et de poussière.</p>			
<p>Le foin est stocké de manière à en préserver la qualité; les concentrés (céréales) sont conservés dans des conteneurs/locaux qui minimisent le risque de suralimentation et d'accès à la nourriture par les chevaux.</p>			
<p>Les équidés ont libre accès au sel (soit dans leur ration ou par libre accès sous forme de bloc ou de sel en vrac).</p>			

Si l'écurie fournit des aliments aux chevaux, le gérant collabore avec un nutritionniste pour s'assurer que les animaux reçoivent des rations adaptées à leurs besoins.			
Les gérants et le personnel de l'écurie sont formés à l'évaluation de l'indice d'état corporel (IEC) de manière à ce que les équidés maintiennent leur poids optimal.			
RÉGIE DE LA SANTÉ	OUI	NON	S.O.
L'élevage a adopté des politiques et des procédures pour réagir lorsque les chevaux tombent malades ou sont blessés, notamment lorsque le propriétaire ne peut être joint. Tous les animaux malades ou blessés sont soignés sur-le-champ. Politique :			
L'élevage a désigné un vétérinaire disponible sur appel en cas d'urgence. Coordonnées :			
PRATIQUES D'ÉLEVAGE	OUI	NON	S.O.
Les chevaux gardés au box sortent tous les jours ou ont l'occasion de bouger et de se dégourdir les jambes. Calendrier des sorties à l'extérieur ou forme d'exercice :			
Tous les membres de la direction et du personnel sont formés et expérimentés dans le comportement des chevaux et leur manipulation.			
Les équidés doivent être manipulés de manière respectable et sans cruauté (sans leur infliger de souffrance ou de blessures).			
L'entretien régulier des pieds d'un cheval est essentiel pour préserver sa santé générale et sa longévité, et cela passe par des pieds et des membres sains. Si l'établissement fournit des soins pour les sabots dans le cadre du contrat de pension, à quelle fréquence les sabots sont-ils parés : Coordonnées et références du maréchal-ferrant :			
EUTHANASIE	OUI	NON	S.O.

L'élevage a mis en place un plan d'euthanasie en cas d'urgence. Veuillez décrire :			
L'élevage a uniquement recours à une méthode d'euthanasie approuvée. Méthode :			

* Dans le Code de pratiques applicable aux équidés, le terme « cheval » désigne toutes les espèces équinés, à savoir les chevaux, les poneys, les chevaux miniatures, les ânes, les mules et les bardots.